Observatoire régional de la forêt méditerranéenne

Lettre d'information **31 août 2016**

Cette lettre mensuelle propose un récapitulatif des nouveautés et des brèves du mois du site www.ofme.org, ainsi qu'un gros plan sur une action marquante des mois de juillet et août des Communes forestières.

> GROS PLAN DU MOIS

FORET PUBLIQUE
Les communes forestières engagent l'application locale du nouveau COP

Eté studieux pour les élus des Communes forestières de Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui se sont réunis à plusieurs reprises pour lancer l'application locale du nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) Etat-ONF-Communes forestières.

↘

Première

réunion des élus de Communes forestières à l'échelle Midi-Méditerranée

Le Contrat d'objectifs et de performance Etat-ONF-Communes forestières 2016-2020 définit les conditions et moyens de l'Office national des forêts pour l'application du régime forestier dans les forêts de l'Etat et des communes. Après son adoption formelle début 2016 avec la signature finale de l'Etat, il doit désormais être appliqué dans les régions par les services déconcentrés de l'Office et les communes dont les forêts bénéficient du régime forestier.

Dans l'ensemble, le Contrat conforte l'ensemble des missions de l'Office et l'activité de ses filiales. Il fixe un objectif de 15 millions de mètres cube pour la mobilisation des bois en forêts publiques d'ici 2020, cherche à favoriser le développement du bois façonné et doit mettre fin aux réductions d'effectifs. Aucune contribution financière supplémentaire des communes n'est demandée.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les élus avaient exprimé, tout au long des négociations, leur demande expresse d'une réforme structurelle de l'établissement public. Ils craignent en effet de voir revenir très rapidement l'idée d'augmentation de la contribution des communes, avec en parallèle un service public forestier déjà amoindri.

Elus de Provence-Alpes-Côte d'Azur et d'Occitanie confrontés aux mêmes enjeux

Cette crainte est partagée par les élus d'autres régions du sud de la France, qui de par la spécificité de la forêt méditerranéenne, sont confrontés à des questions et des enjeux similaires.

Ainsi les élus de Provence-Alpes-Côte d'Azur et d'Occitanie se sont réunis le 8 juillet dernier à Saint-Jean-de-Védas (34) pour des échanges, en matinée, sur les problématiques concernant les communes forestières à l'échelle de la future nouvelle Délégation Territoriale Midi-Méditerranée de l'ONF, territoire regroupant les deux régions Occitanie (Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées) et Provence Alpes Côte d'Azur.

A cette occasion, ils ont abordé le devenir de l'application du nouveau COP, la question du périmètre du régime forestier (distractions, soumissions, avec comme objectif induit les logiques de mobilisation supplémentaire prévues par le nouveau COP), le problème du paiement des frais de garderie sur les concessions, les questions liées aux risques (incendies, inondations…).

Deux motions ont été adoptées à l'issue des discussions. Dans la première, les élus des deux régions réaffirment leur attachement au régime forestier, demandent à ce que les frais de garderie ne soient plus prélevés sur les recettes générées par des propriétés communales relevant du régime forestier, concédées pour une activité autre que la forêt, dès lors que celle-ci ont fait l'objet d'un défrichement compensé. Ils décident en outre de saisir les parlementaires pour mener à bien les évolutions législatives et réglementaires en conséquence.

La deuxième concerne la redéfinition du périmètre du régime forestier, permettant la distraction du régime forestier des surfaces non boisées et son application à de nouvelles surfaces boisées. En résumé, les élus des deux régions, dans le cadre du respect du régime forestier, proposent, après une identification précise des surfaces concernées,

une approche pragmatique « *consistant à prendre globalement la question en terme de distraction/ insertion nouvelle à l'échelle départementale, en permettant de distraire les surfaces qui ne remplissent pas les conditions de l'article L211-1 et en encourageant l'application du régime forestier sur celles qui les remplissent* ».

Première commission interrégionale de la forêt communale du COP 2016-2020

L'après-midi de ce 8 juillet, une commission interrégionale de la forêt communale a également été tenue, rassemblant les élus des deux régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie et les directeurs de la future DT Midi-Méditerranée et des Agences (bi-)départementales de l'Office. Elle avait notamment pour objet la déclinaison territoriale du COP 2016-2020 et du projet d'établissement de l'ONF. Ce dernier correspond à un projet de plan d'actions territorial.

Plusieurs remarques ont été formulées par les élus, concernant la simplification de l'aménagement forestier décidée au niveau national, la formalisation des réunions ONF/communes et la réalisation des objectifs d'aménagements affichés au niveau départemental. Les élus ont notamment demandé que le choix du type d'aménagement synthétique / standard revienne à la commune, avec présentation éventuelle d'analyses complémentaires sur demande du conseil municipal. Les réunions ONF/communes relatives à l'élaboration des aménagements devront être formalisées et tracées.
Au sujet de la mobilisation des bois, il est reconnu que l'objectif est de sécuriser les approvisionnements des entreprises locales. Le contrat de bois façonnés est une des méthodes possibles mais il reste nécessaire de présenter aux communes les différents modes de vente à choisir en fonction de leurs besoins et des orientations de la politique de la filière bois.
Les élus ont aussi exprimé leur souhait d'ajouter un axe dans le projet de la DT sur la surveillance, et de prendre en compte les politiques territoriales.

Ont également été discutés : la synthèse des résultats territoriaux ONF en 2015, la mise en œuvre du décret de juin 2015 sur l'ajournement des coupes, la question des distractions/soumissions au régime forestier, l'aspect organisationnel lié à la nouvelle carte administrative des régions (nouvelle DT et unions régionales de Communes forestières, nouvelles modalités de fonctionnement à l'échelle territoriale et départementale).

Mise en route de la révision de la charte de la forêt communale

Autre conséquence de l'adoption du nouveau COP 2016-2020, la charte de la forêt communale doit faire l'objet d'une révision complète. Des groupes de travail d'élus de Communes forestières ont été mis en place au niveau national sur les différentes thématiques abordées par la charte, afin de proposer une première rédaction de cette charte.
Les élus de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont ainsi étudié cette proposition lors d'une réunion le 3 août dernier, afin de faire parvenir à leur Fédération leurs retours et éventuelles remarques et propositions. Ce travail est encore en cours, il permettra de compléter le document dont la finalisation et la signature sont attendues pour la fin de l'année.

www Lire l'article sur la rencontre du 8 juillet des élus des Communes forestières Occitanie et PACA

www Télécharger le nouveau COP 2016-2020

> LES AUTRES ACTUALITÉS

Dans l'ordre de parution, voici la liste des actualités des mois de juillet et août

REGLEMENTATION - Règlementation des coupes dans les départements de Provence-Alpes Côte d'Azur

Les arrêtés préfectoraux relatifs à la règlementation des coupes de bois dans les départements sont en ligne dans la documentation du site.

www Lire l'article complet

REGLEMENTATION - Accès aux massifs forestiers en période estivale

En période estivale, l'accès aux massifs forestiers est réglementé par des arrêtés préfectoraux dans les départements, dont certains ont été renouvelés cette année.

www Lire l'article complet

FILIERE BOIS - Retour sur les ventes publiques de bois du printemps 2016

Les ventes de bois par appel d'offres des 19 avril et 26 mai derniers, respectivement à Nans-les-Pins (83) et Sisteron (04), ont proposé à la vente un volume total de 174 724 m3 de bois issu des forêts communales et domaniales.

www Lire l'article complet

RISQUE INCENDIE - Rapport d'évaluation de la DFCI

L'Inspection générale de l'administration (IGA), le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) ont conduit une mission d'évaluation relative à la Défense des forêts contre l'incendie (DFCI).

Leur rapport est paru en juin 2016.

www Lire l'article complet

POLITIQUE FORESTIERE - Observatoire des espaces naturels agricoles et forestiers

L'Observatoire des espaces naturels agricoles et forestiers (OENAF) a été créé le 21 juin dernier, par le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Stéphane Le Foll.

www Lire l'article complet

COMMUNICATION - Rapport OCDE sur la politique environnementale en France

Dans un récent rapport, l'OCDE examine la politique environnementale de la France, dont deux points concernent la biodiversité et les énergies renouvelables.

www Lire l'article complet

FORET PRIVEE - Elaboration du COP 2017-2022 du CNPF

Un rapport du CGAER, publié en juin dernier, communique une évaluation du précédent Contrat d'objectifs et de performance (COP) du Centre national de la propriété forestière (CNPF), et propose 24 recommandations pour l'élaboration du prochain COP 2016-2020.

www Lire l'article complet

SYLVOPASTORALISME - Assemblée générale du CERPAM

Le CERPAM organise son assemblée générale le vendredi 9 septembre 2016 au Col des Champs, sur la commune de Saint Martin d'Entraunes (06).

www Lire l'article complet

PREVENTION INCENDIE - XXVI° Rencontres du Réseau brûlage dirigé

Les XXVI° Rencontres du Réseau des praticiens du brûlage auront lieu à Lacanau (33) du mardi 11 au vendredi 14 octobre 2016 .

www Lire l'article complet

RISQUE INCENDIE - Dossier de presse du Ministère de l'Intérieur

La Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) a publié son dossier de presse sur le dispositif de lutte contre les feux de forêt mis en place par le Ministère de l'intérieur.

www Lire l'article complet

FORET PRIVEE - Prochaines réunions pour les propriétaires privés

Le CNPF PACA organise deux réunions à l'attention des propriétaires forestiers privés les 8 et 15 septembre dans les Alpes maritimes et dans le Vaucluse.

www Lire l'article complet

RISQUE INCENDIE - Recherche sur les incendies de forêt

L'Irstea communique cet été sur ses recherches sur les incendies de forêt.

www Lire l'article complet

FILIERE BOIS - 6ème Rencontre Régionale Bois Energie

Dans le cadre de l'animation de la Mission régionale bois énergie, les Communes forestières organisent la 6e Rencontre Régionale Bois Énergie en Provence-Alpes-Côte d'Azur le 11 octobre prochain, sur le thème de l'émergence de chaufferies bois énergie.

www Lire l'article complet

FORMATION - Mobiliser du bois en conciliant les attentes de tous les usagers

Les Communes forestières, invitent les élus de Vaucluse à une formation intitulée «Mobiliser du bois en conciliant les attentes de tous les usagers», le jeudi 22 septembre à Castellet (84) de 9h à 16h15. La matinée consacrée aux échanges en salle sera suivie, l'après-midi par une visite de chantier en forêt.

www Lire l'article complet

FILIÈRE BOIS - Consultation des élus sur la gestion de la forêt communale

Dans le cadre du projet MOB+, soutenu par l'ADEME et la Région, les Communes forestières, en partenariat avec les territoires locaux, ont consulté les élus de 4 départements sur leur vision de la forêt communale, de sa gestion et de la commercialisation des bois : 172 communes, sur 474 sollicitées, ont répondu à l'enquête.

www Lire l'article complet

> NOUVEAUTES SUR LE SITE www.ofme.org*

Dans le cadre de la mise à jour de la rubrique Documentation, voici les nouveautés des mois de juillet et août :

Les arrêtés préfectoraux relatifs à la défense des forêts contre l'incendie ont été mis à jour, avec l'insertion de l'arrêté pris cette année dans les Bouches-du-Rhône et celle des arrêtés des autres départements.

www Retrouver ces arrêtés dans la rubrique Lois - Règlements > Règlements relatifs à la défense des forêts contre l'incendie

Le code des bonnes pratiques sylvicoles (CPBS) est en ligne dans la rubrique Sylviculture des forêts privées. Il prévoit désormais un modèle national de demande d'approbation de coupes et travaux, qui vient d'être ajouté. Un formulaire est disponible suite à la loi d'avenir. Les fiches de recommandations de sylviculture correspondant à chaque type de peuplement figurent sur le site du Centre National de la Propriété Forestière de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CNPF PACA).

www Retrouver ces documents dans la rubrique Sylviculture > Sylviculture des forêts privées

Des développements ont par ailleurs permis de modifier le fonctionnement et l'aspect de deux rubriques :

La refonte de l'agenda, qui fonctionne désormais sur le principe d'un calendrier mensuel affichant tous les événements du mois ayant donné lieu à une actualité sur le site de l'Observatoire. Les dates sont cliquables et donnent accès aux actualités des événements du jour.

www Retrouver l'agenda

L'annuaire des organismes a été révisé pour afficher de manière automatique les coordonnées des acteurs de la forêt et du bois recensés par l'Observatoire.

www Retrouver l'annuaire des organismes

> LIENS UTILES SUR LE SITE www.ofme.org*

Abonnez-vous au fil de l'actualité de la forêt méditerranéenne > http://www.ofme.org/rss.php5
Moteur de recherche > http://www.ofme.org/moteur.php3
Plan du site > http://www.ofme.org/plan.php3
Mentions légales > http://www.ofme.org/mentions.php3
Nous contacter > http://www.ofme.org/contacter.php3
Désinscription de la lettre d'information > http://www.ofme.org/desinscription.php3

> RETROUVER LES ESPACES THEMATIQUES ET LES SITES PARTENAIRES

Mission Régionale Bois Energie > http://www.ofme.org/bois-energie
Espace Débroussaillement > http://www.ofme.org/debroussaillement
Territoires forestiers > http://www.territoiresforestiers-paca.eu
Cartothèque interactive > http://www.ofme.org/cartotheque

Communes forestières > http://www.ofme.org/communes-forestieres
Certification PEFC > http://www.ofme.org/pefc-paca
CNPF PACA, Forêt Privée > http://www.ofme.org/crpf
Forêt modèle de Provence > http://www.ofme.org/foretmodele-provence

Crédits photographiques : P. Morand, Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.
*Site animé par les Communes forestières PACA avec le concours financier de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pavillon du Roy René, CD 7 Valabre, 13120 Gardanne
Tél. : 04 42 65 43 93
Fax : 04 42 51 03 88
E-mail : paca@communesforestieres.org
Site : www.ofme.org

Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur